

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

L'Électeur libre publie les lignes suivantes:

Le bruit s'accrédite de plus en plus, et il nous révient de tous côtés, que non-seulement il y aurait, parmi les *traîneurs de canons* de Montmartre, des émissaires aux gages de Bonaparte, mais que ces émissaires y seraient en bien plus grand nombre qu'on ne le suppose.

D'autre part, on nous fait savoir que des tentatives de corruption pécuniaire seraient faites sur une grande échelle sur nos prisonniers en train de revenir d'Allemagne. L'ex empereur lui-même quitte sa résidence et se met à voyager. L'or et l'argent bonapartistes se remuent et cherchent des complices. — Et qui sait si les canons de Montmartre, qui n'ont l'air de cacher qu'un vain essai de terreur socialiste, ne recèlent pas autre chose? — Qui sait si ces canons ne sont pas déjà vendus et payés, déjà inscrits au registre des dépenses à *Wilhelmshöhe*?

Les personnes qui ont une longue habitude de nos révolutions, et à qui leur âge a permis de voir bien des choses, ne sont pas bien sûres qu'il ne se *manigance* pas quelque échauffourée à la façon de Boulogne, ou, tandis que les canons de Montmartre, osant enfin jouer leur vrai rôle, chercheraient à intimider Paris par un essai de *coup d'Etat napoléonien*, des soldats égarés et des espions en retraite d'emploi depuis le 4 septembre chercheraient, à provoquer dans les départements un plébiscite, à la faveur duquel les masses rurales, aveuglées par la misère et l'égoïsme, pourraient prononcer sur la France ruinée et ahurie la sentence de mort.

## PROCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT.

Habitants de Paris,

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelques temps des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre, car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité!

Le gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'État, et qui, en ce moment, ne menacent que vous; enlever ces retranchements ridi-

cules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renaît pas, les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir.

Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

Paris, 17 mars 1871.

THIERS,

Président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République.

DUFAURE, ministre de la justice.

E. PICARD, ministre de l'intérieur.

POUYER-QUERTIER, ministre des finances.

JULES FAVRE, ministre des affaires étrangères.

Général LE FLÔ, ministre de la guerre.

Amiral POTHUAV, ministre de la marine.

JULES SIMON, ministre de l'instruction publique.

DE LARCY, ministre des travaux publics.

LAMBRECHT, ministre du commerce.

Une seconde proclamation du gouvernement vient d'être affichée. Elle est ainsi conçue:

« Gardes nationaux,

On répand le bruit absurde que le Gouvernement prépare un coup d'Etat. Le Gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République.

Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre. Il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel, dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettront Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871.

A Thiers, Dufaure, E. Picard, Jules Favre, Jules Simon, Poyer-Quertier, général Le Flô, amiral Pothuau, Lambrecht, de Larcy. »

## ÉVÈNEMENTS DE PARIS.

Paris, samedi, midi et demi. — Le 135<sup>e</sup> de ligne aurait, paraît-il, ouvert au peuple ameuté les grilles du Luxembourg.

Le 135<sup>e</sup>, excellent régiment, campait, il y a quelques jours, dans les Tuileries.

Le 120<sup>e</sup> de ligne a été désarmé par l'émeute.

M. le général Faron, avec une brigade, est retranché dans l'Hôtel-de-Ville.

Les colonnes, parties de Montmartre à de courts intervalles, débouchent sur l'Hôtel-de-Ville, où ces forces sont véritablement prisonnières, sinon assiégées.

C'est un M. Duval, un prétendu général, qui centralise l'autorité militaire insurgée sur la rive gauche. Son quartier-général est aux Gobelins.

Nous croyons savoir que M. Thiers a voulu juger lui-même de ce qui se passe à Paris. Il a traversé, en voiture, la rue de Rivoli.

Dans le même coupé, nous avons entrevu M. le général d'Aurelles de Paladines.

Les ponts qui mettent en communication les deux rives de la Seine sont, depuis la Bastille jusqu'à la place Saint-Michel, formidablement garnis de troupes en tenue de campagne. Sur les quais, de forts piquets de soldats s'échelonnent de distance en distance. L'extrémité de chaque rue aboutissant au cours de la Seine est pareillement fermée par la force armée.

A la place Saint-Michel, à l'Hôtel-de-Ville, à la place Maubert, stationnent des détachements de troupes appuyées par de l'artillerie.

Le Louvre et le Carrousel sont interdits à la circulation.

Une heure. — Une bande, dans laquelle se trouvent plusieurs mobiles, arrive, drapeau rouge en tête, à la place de la Bastille et hisse le hideux drapeau au sommet de la colonne.

La Bourse est relativement calme. La rente n'a baissé que de 50 c. La spéculation ne paraît pas avoir d'inquiétudes sur le résultat définitif.

Plusieurs députés se portent du côté de Montmartre. Dans certains cercles politiques, on manifeste des appréhensions pour la soirée.

## Les proclamations de l'émeute.

Vers midi, les affiches suivantes, imprimées à l'imprimerie nationale, sont apposées sur les murs de Paris:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

AU PEUPLE.

Citoyens,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales. La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale:

Assy, Billioray, Ferrat, Labitte, Fd. Moreau.

Ch. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Couhier, Lavallette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, J. Grillard, Barroud, H. Geresme, Fabre, Pougeret.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission: aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée: celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel-de-Ville.

Hôtel-de-Ville, Paris, le 10 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale:

Assy, Billioray, Ferrat, Labitte, Ed. Moreau, Ch. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Couhier, Lavallette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Blanchet, J. Grillard, Barroud, H. Geresme, Fabre, Pougeret.

## Le Français publie ces détails douloureux:

Dès trois heures du matin, les régiments qui avaient été convoqués sont venus prendre position sur les boulevards extérieurs, depuis la place Clichy jusqu'à la Villette. Des pièces de canon étaient braquées sur toutes les rues conduisant aux hauteurs Montmartre.

Les canons n'y étaient gardés que par un petit nombre de gardes nationaux, dont le poste central, situé rue des Rozières, 8, a été attaqué vers cinq heures et demie du matin.

Après une fusillade qui a duré environ un quart d'heure, et qui a laissé sur place un certain nombre de morts et de blessés, ce poste a été pris: une trentaine d'insurgés auraient été faits prisonniers.

A huit heures et demie, le général Vinoy, suivi d'un nombreux état-major, a parcouru toute la ligne des boulevards.

A neuf heures, la place Pigalle était encombrée de troupes et de curieux. A neuf heures vingt minutes, au coin du boulevard et de la rue Houdon, un coup de feu s'est fait entendre. Aussitôt une décharge générale a eu lieu, et, de part et d'autre, il y a eu de nombreuses victimes. Au milieu de cette scène horrible, les gardes nationaux de Montmartre se sont précipités sur les canons braqués contre eux, et toutes les pièces, à peu d'exceptions près, ont été enlevées et conduites sur la place de la Mairie.

La troupe de ligne a fraternisé avec les gardiens des canons. On assure même qu'une partie de la gendarmerie à pied et à cheval aurait mis la crosse en l'air.

Voici, d'après le *Gaulois*, le résumé des principaux faits militaires qui se sont passés dans la journée du 18.

Tous les parcs d'artillerie avaient été attaqués à la fois: le général Wolf occupait la place de la Bastille; le général Haurion occupait la Cité; le général Susbille avec le général Lecomte et le

général Patrel s'étaient portés sur Belleville, tandis que le général Faron se rendait sur la place de la mairie de Belleville.

Le général Bochès, l'ancien colonel des zouaves, était à l'esplanade des Invalides.

Le général Vinoy est monté à cheval, mais il n'a pas paru sur les différents points d'attaque; il s'est rendu aux affaires étrangères par le quai et la place de la Concorde.

C'est le général Susbielle que la foule a pris à Montmartre pour le général Vinoy. Pressé par une foule énorme qui jetait des pierres, accueilli à coups de feu par les gardes nationaux qui descendaient de la butte, le général Susbielle a conservé le plus grand sang-froid et a fait charger les chasseurs.

Le capitaine qui commandait le détachement est tombé percé de trois balles, deux des aides-camp ont été blessés, et le général de brigade Patrel a eu la face écorchée.

Vers dix heures et demie du matin, un capitaine d'état-major ramenait dix-sept pièces prises aux gardes nationaux.

L'opération avait très bien commencé; il y a eu surprise complète sur tous ces points. On s'est beaucoup plaint de l'absence d'avant-trains pour enlever les canons avec célérité.

Vers onze heures, une colonne de deux cents individus, composée de soldats de la ligne désarmés et de gardes nationaux, s'est dirigée sur l'Hôtel-de-Ville; mais les précautions étaient prises.

Au Luxembourg, à la caserne du Prince-Eugène, à Montmartre, à Belleville, la foule a circonvenu l'armée, et celle-ci n'a pas voulu attaquer franchement les obstacles. Le général Faron a dû à son calme et à son énergie de ramener sa colonne intacte; elle était cernée de toutes parts, entourée de barricades et menacée de tous les points à la fois.

A deux heures, la barrière d'Enfer était au pouvoir des bataillons de Montrouge, et, sur la Butte, le Comité de la rue des Rosiers, cerné le matin, avait repris la direction de la défense et ordonné la construction des barricades, forçant chaque passant à apporter son pavé.

C'est un détachement du 88<sup>e</sup> et un du 126<sup>e</sup> qui, les premiers, ont prêté la main en levant la crose en l'air.

On lit dans le *Gaulois* :

Les maires et les adjoints des vingt arrondissements de Paris, convoqués d'urgence par M. Bonvalet, et les députés de Paris, convoqués par M. Tolain, se sont réunis samedi, à deux heures de l'après-midi, à la mairie du troisième arrondissement.

La situation a été jugée très-grave. Mais l'assemblée n'a pas voulu prendre de décision avant d'avoir pris de plus amples renseignements sur les événements de la nuit et de la journée, et de connaître l'avis du gouvernement.

Trois personnes furent députées chez M. Thiers. M. Bonvalet et M. Tirard, député de Paris et maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, se rendirent chez le général d'Aurelles de Paladines qu'ils trouvèrent dans son cabinet, en proie à la plus grande agitation et qui leur dit ces paroles :

« Je leur avais bien dit que cela se terminerait ainsi. Ils ont voulu compter sur l'armée, et l'armée fraternise avec l'émeute. Réunissez-vous, Messieurs, et décidez. Le sort de Paris, que dis-je, de la France, est entre vos mains. »

Pendant ce temps, les maires et les députés discutaient sur ces trois points : changement immédiat du ministre de l'intérieur, du préfet de police, du maire de Paris et du commandant en chef de la garde nationale.

Voici les noms divers qu'on mettait en avant : *Préfecture de police* : Edmond Adam, Ranc et Tirard.

*Mairie de Paris* : Tirard ou Dorian.

*Intérieur* : Ranc, Delescluze, Gambetta.

*Garde nationale* : Langlois ou Schœleber.

Rien, du reste, n'a été arrêté, et une nouvelle réunion a été fixée pour le soir six heures, à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement.

#### L'IVROGNERIE DANS L'ARMÉE ANGLAISE.

Depuis quelque temps, dit un journal de Londres, l'ivrognerie a commencé à décroître dans l'armée anglaise. Ayant reconnu que ni prison ni prévôt n'étaient plus craints, on a décidé d'imposer une amende aux soldats coupables de cette infraction. C'est en mai 1859 que cette mesure fut prise. En onze mois de temps le montant des amendes fut de 360,747 francs, dont la cavale-

rie paya 8,050 francs, l'artillerie 23,542 francs, le génie 7,263 francs, et l'infanterie 212,645 fr. (chiffres ronds).

Quoique la somme des amendes soit très-grande, on se loue cependant beaucoup de ce système qui a eu d'excellents effets.

Le produit des amendes est distribué à la fin du service à ceux qui n'ont pas dû payer d'amendes, c'est-à-dire à ceux qui ne se sont pas rendus coupables d'ivresse.

— *L'Électeur libre* annonce comme décidée en principe la fusion de deux grandes compagnies de chemin de fer : le Nord et l'Est. La privation de la portion la plus productive de son réseau par la cession de l'Alsace et de Metz aurait décidé cette dernière à faire à la compagnie du Nord des ouvertures qui ont été agréées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Chronique Locale et de l'Onest.

Nous apprenons que M. Demarest, après de longues pérégrinations, a pu enfin rejoindre le 29<sup>e</sup> régiment de marche, formé des mobiles de Maine-et-Loire. M. Demarest a repris ses fonctions d'infirmier aux ambulances de ce corps.

Nos jeunes compatriotes ont acquis une véritable réputation par leur bravoure et leur discipline. Dans l'armée on considère le 29<sup>e</sup> comme le meilleur régiment de mobiles, et les généraux l'ont souvent cité comme un modèle.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Prière instante aux contribuables qui redoivent leurs contributions de 1870, de les payer immédiatement.

Pour chronique locale : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Les événements dont Paris vient d'être le théâtre ont produit sur nos ennemis l'effet qu'on devait naturellement en attendre.

Les ordres ont été donnés en Allemagne pour interrompre immédiatement le retour des prison-

niers français, et pour que tous les convois déjà en route vers la France soient arrêtés en chemin.

Nous apprenons, enfin, que les Prussiens, à la nouvelle de l'émeute de Paris, se sont rapprochés de la capitale et ont réoccupé en grandes forces Saint-Denis, qu'ils avaient évacué.

Leur mouvement de retraite serait aujourd'hui complètement arrêté.

Le comité central de la garde nationale,

Considérant :

Qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris,

Arrête :

Les élections du conseil communal de la ville de Paris auront lieu mercredi prochain, 22 mars.

Des détachements de la garde nationale parisienne, appuyés d'artillerie, se sont dirigés lundi matin sur Versailles.

Ils ont trouvé la ville couverte par des forces considérables et en complet état de défense.

On espère qu'il ne s'engagera pas de conflit.

Le *Figaro* et le *Gaulois*, dont les bureaux ont été occupés et mis sous les scellés dimanche au soir, restent frappés de suspension.

On dit qu'un ou deux autres journaux se proposent de suspendre momentanément leur publication.

Le général Chanzy et M. Torquet, dont nous avons annoncé l'arrestation, ont été remis en liberté, à l'énergique intervention de M. Tirard, député de la Seine.

La Banque de France a continué lundi ses opérations à bureau ouvert.

Tous les chefs des légations étrangères sont allés s'établir à Versailles, auprès du gouvernement reconnu de la France.

Les premières nouvelles reçues de Versailles constatent l'agitation et l'anxiété auxquelles il fallait s'attendre, mais constatent aussi la prédominance des idées des conciliation sur presque tous les bancs de l'Assemblée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 10, et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après conversion de saisie immobilière.

Il sera procédé, le dimanche seize avril mil huit cent soixante-onze, dans l'étude de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, heure de midi;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent soixante dix, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères devant notaire de la saisie immobilière pratiquée à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Charles Berthe, serurier, demeurant à Saumur; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Mélanie Berthe, épouse assistée et autorisée de M. Victor-Jean Legueu, propriétaire, avec lequel elle demeure à Vernantes; M<sup>me</sup> Legueu et M. Berthe, agissant comme seuls et uniques héritiers de M. Jean-Guillaume Berthe, en son vivant propriétaire, décédé à Saumur; — sur : 1<sup>o</sup> Le sieur François Masson, tonnelier, demeurant à Munet, commune de Distré; 2<sup>o</sup> Dame Jeanne Masson, cultivatrice, épouse assistée et autorisée du sieur René-Charbonnier, cultivateur, avec lequel elle demeure commune des Ulmes; la dame Charbonnier prise comme seule et unique héritière de dame Jeanne Robert, sa mère, décédée; lesdits sieurs Masson et dame Charbonnier-Masson, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Labiche; — de divers morceaux de terre, pré et vigne, situés sur les communes d'Artannes, du Coudray-Macouard et de Bagneux; — ladite saisie faite par procès-verbal de Binse, huissier à Saumur, en date du vingt-deux septembre mil huit cent soixante-dix, visé ledit jour,

enregistré le vingt-quatre dudit mois, dénoncé le vingt-six, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-dix, volume 23, numéros 34 et 35; — sur la poursuite desdits sieur Berthe et époux Legueu-Berthe, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, Grand'Rue, numéro 10, en l'étude duquel ils font élection de domicile;

Et aux clauses et conditions contenues au cahier des charges déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur;

A l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit, et sur les mises à prix ci après, fixées par le jugement sus-relaté.

#### DÉSIGNATION ET MISES A PRIX.

1<sup>er</sup> LOT. — Un morceau de terre, situé au canton du Vau-d'Artannes ou des Sarcoires, commune d'Artannes, contenant vingt ares six centiares, compris au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 141 et 142 de la section C, joignant au couchant Meschin, au nord Mercier.

Mise à prix, huit cents francs, ci. . . . . 800 fr.

2<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de terre, situé aux mêmes canton et commune, contenant huit ares soixante-dix centiares, et compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 151, section C, joignant au couchant Gerbier, au levant Chevalier.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. . . . . 250 »

3<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de terre, situé au canton du Vau-d'Artannes ou des

A reporter. 1.050 »

Blardières, même commune, contenant huit ares quarante centiares, compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 90, section C, joignant au levant un chemin, au nord Simon.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. . . . . 250 »

4<sup>e</sup> LOT. — Un pré, situé dans la prairie de la Motte et nommé le pré de la Planche, commune d'Artannes, compris au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 659 et 642, section A, joignant au levant Robert, au midi Augereau, contenant quatorze ares quarante-trois centiares.

Mise à prix, huit cents francs, ci. . . . . 800 »

5<sup>e</sup> LOT. — Un pré, situé au canton du Bout-de-la-Rue, ou Pré-du-Bourg, même commune, contenant six ares quatre-vingt-deux centiares, compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 319, section D, joignant au levant Robert, au couchant un chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300 »

6<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de vigne, situé au Moulin-à-Vent, même commune, contenant onze ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 519, section E, joignant au levant Gerbier, au couchant Robert.

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300 »

A reporter. 2.700 »

7<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de vigne, situé au canton des Rouis ou de la Caille, commune du Coudray-Macouard, compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1,385, section B, pour une contenance de cinq ares, joignant au nord Abraham, au levant Robert.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci. . . . . 70 »

8<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de terre, situé au canton des Chenevraux, commune de Distré, contenant deux ares quarante centiares, compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 458, section G, joignant au midi Colinet, au nord un chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. . . . . 200 »

9<sup>e</sup> LOT. — Un morceau de vigne, situé au canton de Sous-la-Roche ou de Montagland, commune de Bagneux, contenant sept ares vingt centiares, compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 575, section B, joignant au nord Cheneau, au couchant un chemin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. . . . . 400 »

Total des mises à prix, trois mille trois cent soixante-dix francs, ci. . . . . 3.370 »

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Poulet, avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le dix-huit mars mil huit cent soixante-onze.

POULET.

Enregistré à Saumur le vingt mars

mil huit cent soixante-onze, n<sup>o</sup> 74, v<sup>o</sup>, c<sup>o</sup> 3. Reçu un franc quinze centimes, décimes compris.

(24) Signé : ROBERT.

#### RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MERCIER, huissier à la résidence de Saumur, ayant cessé ses fonctions, la présente déclaration est faite pour que le retrait de son cautionnement puisse être effectué.

L'administrateur judiciaire des affaires personnelles et d'étude du sieur Mercier,

(25) GUÉRIN.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## VENTE

### DE MOBILIER

Dépendant de la succession de M. BRUNEL,

A l'Alleu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le jeudi 23 mars 1871, à midi, M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. Brunel, à l'Alleu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Il sera vendu :

Lits en accajou, literie, canapé, buffet à étagère, armoire à glace, pendule, armoires, commodes, tables, tables de nuit, tables de toilette, batterie de cuisine, vaisselle, plusieurs pièces de vin rouge, etc.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p 0/0.

La propriété de l'Alleu se trouve à un kilomètre de Saint-Florent, sur la route des Tuffeaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Saumur, imp. de P. GODET.